



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/46/513/
S/23099

1er octobre 1991

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-sixième session
Points 29 et 68 de l'ordre du jour
LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES
CONSEQUENCES POUR LA PAIX ET LA
SECURITE INTERNATIONALES
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SECURITE INTERNATIONALE

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-sixième année

Lettre datée du 27 septembre 1991, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de l'Afghanistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du
19 septembre 1991 qui vous est adressée par S. E. M. Najibullah, Président de
la République d'Afghanistan.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la
présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée
générale, au titre des points 29 et 68, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Khodaidad BASHARMAL

ANNEXE

Lettre datée du 19 septembre 1991, adressée au Secrétaire
général par le Président de l'Afghanistan

En vous présentant mes salutations et mes meilleurs vœux, je tiens à déclarer que le peuple et le Gouvernement de la République d'Afghanistan vous sont très reconnaissants de vos bons offices visant à trouver un règlement politique à la situation en Afghanistan.

Vos efforts personnels et ceux de votre représentant spécial en vue de mettre fin à l'un des plus douloureux conflits de notre époque, qui ont commencé par une médiation dans les négociations de Genève, se sont poursuivis par des contacts permanents avec les parties prenantes et les parties extérieures au conflit et ont récemment abouti à votre déclaration en cinq points, illustrent à quel point vous vous employez à mettre fin aux peines et aux souffrances de notre peuple.

L'appui du peuple et du Gouvernement de la République d'Afghanistan à votre mission de bons offices s'est constamment manifesté à travers nos propositions, nos initiatives et nos actions concrètes en faveur de la paix. Comme vous l'avez constaté au cours de votre collaboration avec le Gouvernement de la République d'Afghanistan, nous avons fait, de bonne foi, tout ce qui était en notre pouvoir pour apporter notre soutien et participer à vos tentatives en vue de trouver un règlement politique dans notre pays.

Dans la situation actuelle, où vos bons offices de même que nos efforts de paix destinés à trouver un règlement politique, ainsi que la récente déclaration américano-soviétique, qui constitue une étape importante vers cet objectif, ont stimulé les espoirs du peuple afghan et de la communauté internationale à l'égard de la cessation de la guerre et du rétablissement de la paix, le Gouvernement de la République d'Afghanistan est convaincu que l'arrêt des livraisons d'armes aux parties au conflit par les Etats-Unis et l'Union soviétique ne suffira pas et ne peut suffire pour mettre fin à la guerre. La paix ne pourra être rétablie que lorsque, conformément à votre déclaration du 21 mai 1991, il y aura une période de transition accompagnée de la cessation des hostilités, avec la conclusion d'un cessez-le-feu et d'un accord aux termes duquel l'ensemble des fournisseurs d'armes s'engageront à arrêter leurs livraisons à toutes les parties afghanes. Nous estimons en outre que, pour vérifier la cessation concrète de ces livraisons, il faut mettre en place un mécanisme efficace de contrôle au niveau international, en étroite coopération avec l'Organisation des Nations Unies.

NAJIBULLAH

Président de la République
d'Afghanistan
